

**Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale |
Séance du 1 avril 2025**

Extrait du registre des délibérations

**Délibération n°2025-04-01-26 | Association Réseau Gérontologique du Rouvray
- CLIC - Adhésion et attribution d'une subvention de fonctionnement pour
l'année 2025**

Rapporteur Auvray Nicole

Nombre de conseillers en exercice : 17

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 13

Nombre de pouvoir : 4

Nombre d'excusés : 0

Convoqué le 27 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 01 avril, À 17H30, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyse , Président.

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse , Madame Nicole Auvray , Madame Murielle Mour, Madame Catherine Olivier, Monsieur Francis Schilliger, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Madame Karine Pégon, Madame Véronique Brard-Wulfranc, Monsieur Jean Pierre Mirey, Madame Annie Geslin, Monsieur Alain Goussault, Monsieur Didier Burg.

Etaient excusés avec pouvoir :

Madame Laëtitia Le Behec donne pouvoir à Madame Catherine Olivier, Madame Danielle Boulais donne pouvoir à Madame Murielle Mour, Monsieur Jacques Dutheil donne pouvoir à Monsieur Francis Schilliger, Madame Michèle Henry donne pouvoir à Madame Nicole Auvray .

Etaient excusés sans pouvoir :



2501 044 0 0

Vu :

- L'article 123.5 du Code de l'action sociale et des familles,
- Le rapport de présentation,

Considérant :

- La demande de subvention formulée par le Réseau Gériatrique du Rouvray – Clic, calculée sur la base de 1 € par stéphanois âgés de plus de 65 ans,
- Les actions d'informations menées par le Clic au bénéfice de la population stéphanoise de 60 ans et plus,
- L'accompagnement qu'il assure auprès des seniors stéphanois dans l'établissement et la mise en œuvre de plans d'aide,
- Le partenariat quotidien existant entre le CCAS et le Clic dans la coordination des interventions auprès des seniors stéphanois.

Le Conseil d'administration décide :

- D'attribuer une subvention de fonctionnement pour l'année 2025 de 4 898 € à l'association « Réseau gériatrique du Rouvray – CLIC »,
- De verser cette somme directement à l'organisme,
- D'imputer la dépense sur la ligne du budget du CCAS prévue à cet effet,
- D'autoriser l'adhésion du CCAS, représenté par son Directeur, au « réseau gériatrique du Rouvray – CLIC » pour l'année 2025,
- De verser la somme de 10 € sur le compte bancaire de l'association,
- D'imputer la dépense sur la ligne du budget du CCAS prévue à cet effet.

Résultat du vote :

Par : 17 voix pour

Pour extrait conforme,
Le président du CCAS



Le secrétaire de séance

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 04/04/2025

Identifiant de télétransmission : 076-267600534-20250401-2025-04-01-26-DE

Publié ou notifié : **09 AVR. 2025**